

Compte rendu sommaire

Séance du : 02 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Jabreilles-les-Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 26.05.2021

Présent(e)s : MM. Vincent CARRE, Gérard BOUTHIER, Mme Arlette DELHOTE, M. Stéphane CLUZELAUD, M. Marc GIRARD, M. Francis CUISINIER, M. Alain FAURE-LAGORCE, Mme Gisèle MARCHEIX, Mme Lise NARDOUT et M. Christian CARDINALE.

Absent : M. Maurice PEYRONNENC.

Secrétaire de séance : Mme Arlette DELHOTE

2021/19 - Personnel communal - Modification du contrat de Mme Florence GERY

Considérant le contrat à durée indéterminée signé le 19 décembre 2009 avec Mme Florence GERY en application des dispositions de l'article 3 alinéas 6 et 9 de la loi du 26 janvier 1984 pour la restauration scolaire, ainsi que ces avenants du 21 décembre 2012, du 1^{er} septembre 2013, du 1^{er} octobre 2014 et du 15 décembre 2016 et la délibération du 22 février 2019,

Considérant l'ancienneté de Mme Florence GERY et sa faible rémunération au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique,

Monsieur Marc GIRARD, conseiller municipal, propose à l'assemblée de modifier la rémunération de cet emploi, à compter du 1^{er} juin 2021, qui sera calculée sur la base de :

- Echelon 9 du grade d'Adjoint technique, indice brut 387, indice majoré 354.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par neuf voix pour et une abstention de Mme Lise NARDOUT, de modifier la rémunération de Mme Florence GERY comme indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} juin 2021.

Monsieur Maurice PEYRONNENC, Conseiller municipal, se présente pour assister à la séance du Conseil municipal.

2021/20 - Logements de l'ancien presbytère - Modification des charges

Monsieur Stéphane CLUZELAUD, 3^{ème} maire adjoint, rappelle aux conseillers municipaux que la chaudière commune aux deux logements de l'ancien presbytère a été remplacée par une chaudière dans chacun des deux appartements.

Dès lors, le montant des charges demandées aux locataires doit être réévalué. Ces charges comprennent l'entretien de la chaudière, de l'assainissement, l'électricité des communs, la gestion et l'entretien général des logements.

Considérant les différents coûts de fonctionnement dont le total représente la somme de 797,16 euros par an, Monsieur CLUZELAUD propose de porter le montant des charges mensuelles de chacun des deux logements à 39,82 euros.

Par ailleurs, aucune avance sur le remboursement du propane consommé ne sera demandée aux locataires. Un titre de recette sera effectué par la Mairie régulièrement chaque mois, sauf exception, notamment pendant l'été, au vu du relevé des compteurs de propane.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les charges mensuelles de l'ancien presbytère qui seront de 39,82 euros par logement et par mois à compter de juin 2021 et en complément la consommation du propane sera facturée en fonction des consommations réelles.

2021/21 - Base VTT - Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que le chalet de la base VTT de la Communauté de communes n'est pas exploité pour les activités VTT en dehors du robinet d'eau extérieur au bâtiment et de la partie aménagée en toilettes.

Ce local pourrait être utiles aux animations communales organisées par les associations.

La Communauté de communes ELAN accepte de laisser ce chalet à la disposition de la Commune de Jabreilles-les-Bordes. Une convention est prévue à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Nardout), de demander au Maire de signer avec le Président de la Communauté de communes ELAN la convention de mise à disposition de la base VTT à la Commune de Jabreilles-les-Bordes.

2021/22 - ENEDIS - Convention de servitude de terrain pour la construction d'une ligne électrique

Monsieur le Maire précise que ENEDIS a programmé le renouvellement du réseau HTA qui part de La Jonchère-Saint-Maurice et va jusqu'à Bersac-sur-Rivalier.

Ce projet prévoit la construction d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale cadastrée section A n° 1307 au Bourg.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec ENEDIS la convention de servitudes de terrain d'une partie de la parcelle A 1307.

2021/23 - Commissions communales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Maire propose de créer neuf commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- Commission budget, achats, appel d'offres,
- Commission développement économique et touristique, urbanisme,
- Commission personnel communal, organisation,
- Commission affaires scolaires, TAP et relations avec les associations,
- Commission travaux, bâtiments communaux, chemins, voirie (mise en place et suivi des travaux des bâtiments communaux, des chemins ruraux, de la voirie communale et des travaux divers),
- Commission eau, assainissement, gestion des ressources humaines (mise en place et suivi des travaux des structures et réseaux d'eau et d'assainissement, suivi de la carrière et de la législation des ressources humaines),
- Commission communication (supports de communication communale : site internet, publication d'informations « Les Brèves », et autres supports),

- Commission énergie photovoltaïque (mettre en place un projet d'installation de photovoltaïques sur les bâtiments communaux),
- Commission télé-santé (mettre en place un projet d'installation d'une cabine de consultations médicales).

Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales citées ci-dessus.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, considérant que le Maire est automatiquement membre et président de toutes les commissions, le Conseil Municipal désigne au sein des commissions suivantes :

1 - Commission budget, achats, appel d'offres :

- M. Gérard BOUTHIER
- M. Stéphane CLUZELAUD
- Mme Arlette DELHOTE
- M. Christian CARDINALE

2 - Commission développement économique et touristique, urbanisme :

- M. Gérard BOUTHIER
- Mme Arlette DELHOTE
- M. Stéphane CLUZELAUD
- M. Christian CARDINALE
- M. Marc GIRARD
- M. Francis CUISINIER

3 - Commission personnel communal, organisation :

- M. Gérard BOUTHIER
- M. Stéphane CLUZELAUD
- M. Marc GIRARD
- M. Francis CUISINIER
- M. Alain FAURE-LAGORCE

Les membres de cette commission désignent M. Gérard BOUTHIER vice-président de cette commission.

4 - Commission affaires scolaires, TAP et relations avec les associations :

- Mme Arlette DELHOTE
- Mme Gisèle MARCHEIX
- Mme Lise NARDOUT

Les membres de cette commission désignent Mme Arlette DELHOTE vice-présidente de cette commission.

5 - Commission travaux, bâtiments communaux, chemins, voirie :

- M. Stéphane CLUZELAUD
- M. Gérard BOUTHIER
- M. Francis CUISINIER
- M. Christian CARDINALE
- M. Alain FAURE-LAGORCE

Les membres de cette commission désignent M. Stéphane CLUZELAUD vice-président de cette commission.

6 - Commission eau, assainissement, gestion des ressources humaines :

- M. Marc GIRARD
- M. Gérard BOUTHIER
- Mme Arlette DELHOTE
- M. Francis CUISINIER

Les membres de cette commission désignent M. Marc GIRARD vice-président de cette commission.

7 - Commission communication :

- M. Christian CARDINALE
- M. Gérard BOUTHIER
- M. Stéphane CLUZELAUD
- M. Francis CUISINIER
- Mme Lise NARDOUT
- Mme Arlette DELHOTE

Les membres de cette commission désignent M. Christian CARDINALE vice-président de cette commission.

8 - Commission énergie photovoltaïque :

- M. Christian CARDINALE
- M. Gérard BOUTHIER
- M. Stéphane CLUZELAUD
- M. Marc GIRARD
- M. Francis CUISINIER

Les membres de cette commission désignent M. Christian CARDINALE vice-président de cette commission.

9 - Commission télé-santé :

- M. Gérard BOUTHIER
- M. Stéphane CLUZELAUD
- Mme Gisèle MARCHEIX

2021/24 - Attribution de subvention à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention spécifique à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour compenser le manque à gagner des ventes des Bleuets de France à l'occasion de la commémoration du 8 mai 2021, à cause de la crise sanitaire COVID-19 ; la subvention attribuée sera de 50,00 euros.

2021/25 - Redevance d'occupation du domaine public - ENEDIS 2021

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/25 du 15 avril 2016 décidant du calcul et de la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public par ERDF devenu ENEDIS,

Considérant le taux de revalorisation maximum prévu pour 2021 sur la base de la redevance 2002, soit 40,29 %,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réviser le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux de 40,29 %, soit à la somme de 215,00 euros.

2021/26 - Site internet – Contrat de maintenance

Monsieur le Maire précise que le site de la Commune de Jabreilles-les-Bordes va prochainement être produit sur internet.

Pour faciliter la gestion du contenu du site, il propose à l'Assemblée de demander à l'entreprise KURTZDEV qui a réalisé ce site, de le tenir à jour via un contrat de maintenance renouvelable automatiquement tous les trois mois. Le coût trimestriel de cette prestation est de 120,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander au Maire de signer un contrat de maintenance du site internet de Jabreilles-les-Bordes pour 120,00 euros par trimestre. Cette prestation commence dès ce mois de juin 2021.